

RAPPORT

DÉPOSÉ

AU NOM DE LA DÉLÉGATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
CHARGÉE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

sur **La présidence française du Conseil de l'Union européenne
(1^{er} janvier - 30 juin 2022) :**
pour une Europe stratégique au service des citoyens

ET PRÉSENTÉ

PAR MME LAETITIA SAINT-PAUL
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS	9
1. Sur la préparation et l'organisation de la présidence française.....	9
2. Sur l'Europe stratège	9
3. Sur l'Europe au service des citoyens	10
I. LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE	12
A. UNE PRÉPARATION ET UNE ORGANISATION PILOTÉES PAR LE SGAE ET LE SG-PFUE	12
1. Une préparation bien anticipée mais bouleversée par la crise sanitaire.....	12
2. Une préparation accélérée par la création du secrétariat général de la présidence française (SG-PFUE)	13
3. La préparation d'une présidence dans un contexte doublement exceptionnel.....	15
a. Une période électorale	15
b. Une période de sortie espérée de la crise sanitaire	16
B. POUR DES PRIORITÉS FRANÇAISES AMBITIEUSES QUI TOUCHENT UN PUBLIC LARGE	16
II. UNE EUROPE STRATÈGE AU SERVICE DES CITOYENS	20
A. UNE EUROPE STRATÈGE AU SERVICE DES CITOYENS PAR SA FACULTÉ À INNOVER	20
1. La politique de défense, un enjeu central de l'autonomie stratégique européenne	21
a. La boussole stratégique, un outil que la PFUE doit contribuer à consolider	21
b. Construire l'autonomie stratégique européenne par l'innovation : un impératif des priorités françaises en matière de défense.....	22
2. Faire du renouveau de la politique spatiale un axe central de la présidence française	23
a. Un enjeu à forte valeur ajoutée européenne	23

b. Des programmes en cours qu'il faut renforcer.....	24
c. La « constellation de connectivité » : un enjeu d'avenir que la présidence française devra porter.....	26
d. Les enjeux d'autonomie européenne et de verdissement de la politique spatiale ...	26
B. UNE EUROPE STRATÈGE AU SERVICE DES CITOYENS PAR SA PRÉSENCE DE TOUS LES JOURS	27
1. PAC et AOP/IGP : un enjeu stratégique au service des citoyens	27
a. La politique agricole commune	27
b. Les indications de l'origine géographique des produits agroalimentaires	29
2. L'environnement et le tourisme durable	32
CONCLUSION.....	37
ANNEXE N° 1 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LA RAPPORTEURE	39
ANNEXE N°2 : MODÈLE D'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR FAIRE VIVRE LA PFUE, À PROMOUVOIR À L'ÉCHELLE NATIONALE.....	43
ANNEXE N°3 : LISTE DES ACRONYMES.....	44

INTRODUCTION

Au premier semestre de l'année 2022, la France exercera la présidence du Conseil de l'Union européenne. **Cette responsabilité est exceptionnelle**, tant par le travail et la préparation qu'elle requiert que par la rareté des occasions qui permettent de l'exercer. En effet, depuis le début de la construction européenne, la France n'a présidé le Conseil qu'à douze occasions¹. Les élargissements de l'Union contribuent à rendre les présidences de chaque État de plus en plus rares ; la France n'a ainsi exercé cette présidence qu'à trois reprises depuis 1995.

Selon les traités², tous les six mois, un État membre assure la présidence du Conseil de l'Union européenne – parfois communément appelée « présidence de l'Union européenne ». Pendant cette période, l'État membre concerné a pour charge d'organiser les réunions du Conseil, de les présider et d'assurer par ce biais la continuité de ses travaux.

L'État membre peut alors mettre en avant des « **priorités** », c'est-à-dire des politiques ou thématiques pour lesquelles il témoigne d'un engagement spécifique et dont les avancées sont pour lui particulièrement importantes. Pour cela, chaque présidence est tenue de présenter un programme semestriel de travail, dévoilé dans le mois qui précède le début de sa présidence.

Depuis le traité de Lisbonne, la présidence s'exerce par « **trio** » d'États membres sur une période de dix-huit mois, chacun exerçant la présidence pour une période six mois. Les États membres du trio doivent donc produire un programme commun de présidence. La France exercera cette présidence en trio avec la Tchéquie et la Suède.

Le rôle de l'État membre qui préside le Conseil est toutefois limité par plusieurs facteurs, le premier étant la place de la Commission européenne qui propose formellement les textes législatifs. Ainsi, le programme de la présidence est largement corrélé aux textes législatifs déjà en discussion ou à ceux qui sont proposés par la Commission pendant la présidence. En outre, l'État membre qui préside doit avoir une forme de devoir de « **neutralité** » qui incombe, même officieusement, à toute présidence, afin de permettre de trouver des compromis au Conseil ainsi qu'avec le Parlement européen.

¹ Premier semestre 1959, premier semestre 1962, premier semestre 1965, premier semestre 1968, premier semestre 1971, second semestre 1974, premier semestre 1979, premier semestre 1984, second semestre 1989, premier semestre 1995, second semestre 2000 et second semestre 2008.

² Articles 16(9) du traité sur l'Union européenne ; 236(b) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; 20 de la décision du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant adoption de son règlement intérieur.

La prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)¹ sera exceptionnelle. Comme la dernière présidence française en 2008, elle se fera dans un **contexte de crise**.

Ensuite, la présidence se déroulera au cours de l'année 2022, c'est-à-dire en **pleine période de campagne électorale** en vue de l'élection présidentielle et des élections législatives françaises. À ce titre, un « devoir de réserve » incombera aux ministres et parlementaires plusieurs semaines avant les élections, ce qui limitera leur capacité à promouvoir la PFUE.

Enfin, la France exercera sa présidence pour la première fois depuis la signature du traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009. À ce titre, **le Président de la République ne présidera pas le Conseil européen** comme cela était le cas lors des précédentes présidences, puisque le Conseil européen est doté depuis le traité de Lisbonne d'un président propre, actuellement M. Charles Michel.

Le Gouvernement sera particulièrement impliqué durant cette présidence. À ses côtés, le Parlement sera pleinement mobilisé. En effet, l'Assemblée nationale et le Sénat se partageront certaines réunions :

- les deux réunions de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC), en ouverture et clôture de la présidence, réunissant des délégations des commissions des Affaires européennes de l'ensemble des Etats membres, des Etats candidats à l'adhésion et de représentants du Parlement européen ;
- le groupe de contrôle d'Europol ;
- la conférence sur la politique étrangère et de sécurité commune et sur la politique de sécurité et de défense commune ;
- des conférences thématiques au choix des assemblées de l'État membre qui préside.

Aussi, dans le cadre de la préparation de la PFUE, le Bureau de l'Assemblée nationale a chargé votre rapporteure de la rédaction du présent rapport, dont l'objectif est double : d'une part, analyser au long cours la préparation de la France pour assurer sa présidence, tant au niveau de l'exécutif que de l'Assemblée nationale **(I)** ; d'autre part, esquisser les priorités qui seront défendues par l'Assemblée nationale dans le cadre de cette présidence. En lien avec les présidents de commissions permanentes de l'Assemblée nationale, la rapporteure a souhaité mettre en avant le concept d'**Europe stratège au service des citoyens**, ce qui implique de choisir certaines politiques qui seront mises en avant **(II)**.

Pour cela, la rapporteure s'est entretenue avec de nombreux acteurs politiques, syndicaux, associatifs et économiques français et étrangers, dans

¹ Une liste des acronymes est présente en annexe n°3

l'objectif de recueillir leurs opinions et leurs ambitions pour la présidence française et de bâtir des priorités ambitieuses et réalistes, afin de faire de ce semestre de présidence un moment utile pour les citoyens. Les auditions, rencontres et contributions sollicitées par la rapporteure ont été très diverses, dans l'objectif de disposer de regards croisés et atypiques sur la prochaine présidence française. Ces rencontres ont aussi montré à quel point les sujets sont interdépendants et nécessitent d'être pensés dans leur complexité.

Enfin, l'enjeu de **l'appropriation citoyenne de la présidence** est central et reste difficile à réaliser, comme la rapporteure a pu le constater lors de ses déplacements. Chaque présidence rencontre des obstacles similaires pour que ses citoyens prennent conscience du rôle important de la présidence du Conseil de l'Union européenne. L'exemple de l'Assemblée de la République du Portugal est en cela inspirant¹. Des propositions ambitieuses doivent donc être formulées afin de prendre en considération ce problème le plus en amont possible.

¹ [https://parleu2021.parlamento.pt/\(S\(2v14ijocbdyllysiy3oybg2m\)\)/index?lingua=FR](https://parleu2021.parlamento.pt/(S(2v14ijocbdyllysiy3oybg2m))/index?lingua=FR)

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Sur la préparation et l'organisation de la présidence française

Proposition 1. Rassurer nos partenaires européens à travers une communication claire sur la manière dont la France articulera sa présidence avec les enjeux électoraux nationaux, afin d'éviter les inquiétudes sur ce sujet.

Proposition 2. Dans le processus de définition des priorités de la présidence française, ne pas s'enfermer dans les trois concepts mis en avant (puissance, relance, appartenance) encore mal définis et peu acceptés par nos partenaires européens. En effet, les différentes auditions menées, en particulier dans d'autres États membres, ont bien souligné le risque lié à la mise en avant d'idées trop mal comprises, qui pourraient limiter l'efficacité de la présidence française. Votre rapporteure propose donc de limiter au maximum les slogans trop clivants afin de se concentrer sur les questions de fond.

Proposition 3. « Faire passer ses priorités avant sa nationalité » dans la définition des priorités de la présidence et tout au long de celle-ci.

Proposition 4. Dans le but d'associer le plus grand nombre à la PFUE, votre rapporteure propose d'organiser des événements à destination des élèves de CM2 de toutes les classes de France (soit l'ensemble d'une classe d'âge), afin qu'ils fassent part de leur projet pour l'Union européenne (UE) en amont et durant la présidence française. Cela pourrait passer par :

- la remise d'un diplôme dédié à la thématique européenne ;
- un enseignement des dates historiques de la construction européenne ;
- des débats dédiés à l'Europe.

Une sensibilisation des enseignants pourra être prévue en amont, afin de permettre à cette initiative de se déployer et atteindre ses objectifs : associer les jeunes élèves à cet événement, rapprocher l'UE de leur quotidien et nourrir leur citoyenneté européenne.

Proposition 5. Afin d'associer au maximum les citoyens, il importera d'inciter les associations, établissements publics, syndicats et toutes les structures citoyennes à organiser des événements labellisés « PFUE ».

2. Sur l'Europe stratège

Proposition 6. Adopter définitivement la boussole stratégique de l'Union au cours de la PFUE et en assurer le suivi, afin de concrétiser l'Europe de la défense.

L'Assemblée nationale devra faire des discussions autour de la boussole stratégique l'un des axes forts de la présidence.

Proposition 7. Assurer la bonne application du « règlement espace » d'avril 2021 ; les parlements nationaux pourront y porter une attention particulière, sur l'initiative de la présidence française et de l'Assemblée nationale.

Proposition 8. Promouvoir l'orientation plus environnementale du programme spatial Copernicus, notamment afin de mesurer le plus précisément possible les performances des Etats au regard des objectifs de l'Accord de Paris.

Proposition 9. Accompagner l'adoption rapide de la constellation de connectivité au cours de la PFUE.

Proposition 10. Soutenir les travaux de définition des contours de la prochaine génération de lanceurs spatiaux en suivant trois objectifs :

- reposer sur une parfaite complémentarité entre lanceurs mini, medium et lourds, fondée sur des briques technologiques communes et de vraies synergies industrielles ;
- être réutilisable et écoresponsable, en particulier grâce à de nouveaux systèmes propulsifs verts et innovants ;
- reposer sur une demande institutionnelle renforcée.

3. Sur l'Europe au service des citoyens

Proposition 11. Faire de l'introduction des « clauses miroirs » dans les accords commerciaux une priorité de la PFUE, car il s'agit d'une condition indispensable pour assurer l'équité économique, écologique et sociale envers les entreprises européennes, et en particulier les agriculteurs.

Proposition 12. Mettre en avant la ruralité et ses richesses au cours de la présidence française ; votre rapporteure souhaite que l'Assemblée contribue à cette promotion. D'ores et déjà, une conférence interparlementaire est ainsi prévue sous le format d'une « itinérance rurale ». Dans le même esprit, des événements ruraux officiels pourront être organisés sur le territoire français mais également dans l'ensemble de l'Union européenne.

Proposition 13. Promouvoir la législation européenne relative aux appellations d'origine protégée (AOP), méconnue de certains de nos partenaires.

En complément, le volet parlementaire pourra être l'occasion, au cours de cette conférence interparlementaire en « itinérance rurale », de mettre en avant l'excellence française en matière d'AOP. Pour cela, les députés seront invités à présenter, lors de cette conférence, des produits AOP de leur circonscription, afin de partager ce savoir-faire et promouvoir ce dispositif avec leurs collègues

européens. En outre, la rapporteure propose que les ambassades françaises dans les États membres puissent organiser, au même moment, un événement similaire, afin de faire rayonner les AOP sur le continent et de faire connaître cette politique. En résumé, chaque événement, quel qu'il soit, peut être démultiplié.

Proposition 14. Inscrire la révision à venir des règles en matière d'AOP à l'ordre du jour de la PFUE. Plusieurs actions pourront en ce sens être entreprises pour continuer à renforcer cette politique européenne :

- faire un point d'étape de l'efficacité de cette politique ;
- réviser certains critères qui peuvent apparaître comme obsolètes, en raison de l'évolution du marché et surtout du changement climatique ;
- mettre en œuvre une politique plus systémique de structuration par filières au sein de l'Union européenne et mettre en place une incitation à l'inscription au titre des AOP, en ciblant en particulier les États membres pour lesquels les AOP sont encore peu connues et reconnues.

Proposition 15. Faire de l'adoption du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières une priorité de la PFUE.

Proposition 16. Dans la logique du Pacte vert pour l'Europe, rassembler les initiatives nationales éparées sur le tourisme durable au sein d'un corpus et d'un plan européens ; en faire la promotion.

Proposition 17. Développer une mise en réseau des différents labels promouvant le tourisme rural et durable à travers deux grands axes :

- étendre les dispositifs nationaux de promotion des zones rurales à l'échelle européenne, tels que les « petites cités de caractère » en France ;
- proposer des critères harmonisés pour mettre en place et promouvoir des « villes de tourisme durable », comme cela existe par exemple en Slovénie, selon des critères sélectifs.

I. LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

A. UNE PRÉPARATION ET UNE ORGANISATION PILOTÉES PAR LE SGAE ET LE SG-PFUE

1. Une préparation bien anticipée mais bouleversée par la crise sanitaire

La rapporteure a d'abord souhaité **analyser et évaluer la préparation de la présidence française au niveau gouvernemental**. Celle-ci a débuté, sous l'autorité du secrétariat général aux Affaires européennes (SGAE), en novembre 2019 avec la tenue de la première réunion interministérielle consacrée au lancement des préparatifs de la PFUE.

À cette occasion, les principales étapes de cette organisation ont été définies :

- l'élaboration et l'adoption du budget de la PFUE. Le Parlement a été sollicité pour adopter un budget de 150 millions d'euros dans le cadre des lois de finances pour 2021 et 2022 ;
- la création d'un secrétariat général pour la présidence française ;
- la création du site internet de la présidence (en collaboration avec le Secrétariat général du Conseil) ;
- l'organisation d'un plan de formation PFUE à trois niveaux (sensibilisation, approfondissement et expertise en négociations européennes) à l'attention des agents de l'État impliqués ;
- l'élaboration d'un programme semestriel de la Présidence et du programme de trio des présidences ;
- la définition du programme et des priorités politiques de la France.

Cette préparation a logiquement été **bouleversée par la crise sanitaire**, intervenue pendant l'année d'intensification des préparatifs. Or, la France, comme tout État membre exerçant la présidence du Conseil, est tenue par des obligations institutionnelles strictes. En particulier, l'échéancier de l'organisation de la présidence implique la transmission le 1^{er} juin 2021 au Secrétariat Général du Conseil de la première version de son calendrier prévisionnel comportant les dates des Conseils et autres événements formels qui auront lieu à Bruxelles et à Luxembourg, ainsi que les dates des conseils informels et autres événements majeurs¹ qui se tiendront en France.

¹ Exemple : visite du Collège des Commissaires, du Parlement européen.

Malgré la crise sanitaire, la France a œuvré pour assurer une anticipation maximale des principaux enjeux. Comme lors de la présidence précédente, la France a fait le choix de confier la coordination et l'organisation logistique et financière de la présidence à une structure temporaire rattachée au Premier ministre, le **secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne** (SG-PFUE), dirigé par l'ambassadeur M. Xavier Lapeyre de Cabanes¹. Même si les deux structures travaillent en étroite coopération, le SG-PFUE est distinct du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), piloté par Mme Sandrine Gaudin, également Conseillère Europe auprès du Premier ministre, qui contribue pour sa part à la **coordination au fond de la présidence**.

Outre sa participation active à la préfiguration de la PFUE avant la mise en place du SG-PFUE en septembre 2020, le SGAE a été appelé à accomplir plusieurs tâches de préparation. Tout d'abord, il a procédé avec les ministères à l'identification des initiatives législatives qui se trouveront sur la table des négociations au moment où la France exercera la présidence de l'Union. De manière analogue, le SGAE a recensé les initiatives non législatives que la France entend promouvoir pendant sa présidence.

Ensuite, le SGAE est chargé de la **préparation et de la coordination des priorités politiques de la PFUE** qui seront validées par les autorités françaises. Par ailleurs, le SGAE contribue à la **préparation du programme du Trio des présidences**, regroupant la France, la République tchèque et la Suède, dont l'objectif est d'établir sur 18 mois le travail continu du Conseil sur certains dossiers législatifs prédéfinis.

S'agissant du pilotage de la PFUE, celui-ci se fera à partir des dispositifs et règles de coordination existants. Dès le début de l'année 2020, chaque ministère a désigné un **coordonnateur PFUE** et son adjoint. Les coordonnateurs sont les points de contact privilégiés pour le SGAE s'agissant de toutes les questions relatives à la PFUE.

2. Une préparation accélérée par la création du secrétariat général de la présidence française (SG-PFUE)

Le **SG-PFUE** a été créé pour les besoins de la présidence française, par le décret du 8 septembre 2020. Il doit assurer, selon ce décret, « *la définition de la liste des événements, réunions et manifestations relevant de la présidence française, arrêtée par le Premier ministre. Il est chargé d'en évaluer le coût en liaison avec les administrations concernées. Il est chargé de la coordination de la mise en œuvre par les ministères concernés des événements, réunions et manifestations retenus comme relevant de la présidence française* ».

Le SG-PFUE est notamment en charge des crédits budgétaires alloués à la présidence. Ce montant a été défini en fonction du montant dépensé lors de la

¹ Décret du 9 septembre 2020 portant nomination d'un ambassadeur, secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

précédente présidence en 2008 (151,5 millions d'euros). Ce budget est réparti en trois activités : activités obligatoires de la présidence ; activités à l'initiative de la présidence ; fonctionnement du secrétariat général de la PFUE. En comparaison, il est sensiblement inférieur à celui de la présidence allemande qui était de 180 millions d'euros.

Le SG-PFUE a un rôle central dans l'organisation de la présidence française. Les dix formations du Conseil se réunissent formellement à Bruxelles pour prendre les décisions et informellement dans les Etats membres. Si les réunions formelles sont organisées par le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, les secondes relèvent d'une organisation menée par le pays en présidence.

Ainsi, chaque présidence organise traditionnellement entre 5 et 15 réunions ministérielles informelles, mais il lui est possible d'en organiser plus : la présidence allemande en a tenu 18 et **la présidence française en prévoit 19**. Elle peut également organiser des sommets informels des chefs d'État et de gouvernement, à 27 ou avec des États tiers.

Outre ces sommets et réunions ministérielles informels, la présidence française organisera **16 autres réunions** auxquelles participeront les homologues européens des ministres français. Il s'agit de « conférences ministérielles »¹ (logement, égalité femmes-hommes, fonction publique, biodiversité, sport...).

Une cinquantaine d'autres **conférences de niveau ministériel** sont également prévues. Elles concerneront toutefois un nombre plus restreint de ministres : soit ceux du « trio » (les trois présidences successives que sont la France, la Tchéquie et la Suède), soit uniquement le ministre français, qui ouvrira alors une conférence accueillant un public plus ou moins restreint.

Ce sont donc, au total, quelques **90 réunions** que les ministères organiseront, sous la coordination du SG-PFUE. Celles-ci se dérouleront sur l'ensemble du territoire français, avec une importance particulière accordée à Strasbourg. En effet, l'objectif de l'État membre qui préside est de faire connaître son pays. Ce volet d'activité intense en France ne doit pas être négligé.

Enfin, une **dizaine de réunions à l'étranger** seront financées par les crédits budgétaires octroyés à la présidence française. Elles sont imposées par le rôle de coordination qui revient au pays en présidence lors de conférences des parties à diverses conventions internationales². Il faut également mentionner que le SG-PFUE a décidé de garder une réserve de 10 %. Il a en effet paru nécessaire de

¹ Elles sont dénommées ainsi parce qu'elles ne correspondent pas à une formation du Conseil. Ces conférences ne réuniront pas nécessairement les 27 États membres : en effet, certaines d'entre elles traiteront de sujets qui peuvent ne faire l'objet d'aucune politique publique dans certains États membres (ex. : mer, outre-mer) ou de politiques qui sont de la compétence de niveaux infra-étatiques (ex. : culture, logement).

² Ces conférences des parties se réunissent, généralement sur une base annuelle, soit dans le pays siège de l'organisation internationale éventuellement créée par la convention internationale pertinente, soit dans un pays signataire qui a souhaité accueillir cette conférence.

garder une marge de manœuvre pour organiser une ou plusieurs réunions en cas d'urgence¹ et pour permettre aux autorités élues en mai et juin 2022 d'organiser un événement en fin de présidence si elles le souhaitent.

3. La préparation d'une présidence dans un contexte doublement exceptionnel

Une période électorale

Le calendrier français en 2022 verra coïncider notre présidence avec les élections du Président de la République puis des députés. Cette situation peut susciter des **inquiétudes de la part de nos partenaires européens**, soulevées par ceux que la rapporteure a rencontrés lors de ses déplacements.

Si cette situation crée des enjeux supplémentaires, elle n'est toutefois **ni exceptionnelle, ni nouvelle**. Ainsi, le président de la Croatie avait été élu dans les tout premiers jours de la présidence croate au premier semestre 2020 et la fin de cette présidence a été marquée par la campagne des législatives, le scrutin ayant lieu le 5 juillet, moins d'une semaine après le passage de témoin à l'Allemagne. En outre, la France avait assuré la présidence au premier semestre 1995 : le Conseil européen était alors présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays en présidence, soit François Mitterrand au début de l'année, puis Jacques Chirac à partir de la fin du mois de mai.

Comme indiqué précédemment, la présidence tournante du Conseil est nécessairement **dépendante de l'agenda législatif proposé par la Commission européenne** et ne peut décider seule du programme de travail. L'exercice d'une telle responsabilité impose une forme de **neutralité**. La période électorale n'a donc pas de conséquence sur ces deux aspects. Enfin, une absence d'échéances électorales n'est pas nécessairement synonyme de stabilité politique, comme l'exemple slovène a pu récemment le montrer.

Toutefois, cette situation n'est pas sans avoir un impact fort sur l'organisation de la présidence. En effet, le code électoral impose que, pendant la durée de la présidence française, les membres du gouvernement s'astreignent à une certaine **réserve en matière de communication** ; leur possibilité de participer à des événements officiels sera également limitée, environ un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle. En conséquence, les réunions informelles et conférences ministérielles se tiendront au premier trimestre 2022 ; en revanche, le calendrier des travaux du Conseil à Bruxelles ne sera pas modifié par le calendrier électoral français et les ministres français présideront les réunions les concernant tout au long du semestre.

Pour résoudre cette difficulté, la présidence sera donc organisée en plusieurs temps : portée politiquement par les autorités en place dans un premier temps, elle

¹ La précédente présidence française en 2008 n'avait pas été avare de crises bouleversant le calendrier envisagé (invasion de la Géorgie par la Russie en août, faillite de Lehman brothers en septembre).

sera ensuite plus technique, avec une activité toujours forte à Bruxelles et Luxembourg, mais plus discrète en France durant la période de réserve électorale. La fin de la présidence se fera dans un contexte de réserve liée aux élections législatives.

Enfin, depuis le traité de Lisbonne, le président de la République ne préside plus le Conseil européen, celui-ci étant désormais doté d'une présidence stable. Il aura toutefois pour charge d'assurer la présidence d'un ou deux sommets.

Proposition 1. Rassurer nos partenaires européens à travers une communication claire sur la manière dont la France articulera sa présidence avec les enjeux électoraux afin d'éviter les inquiétudes sur ce sujet.

Une période de sortie espérée de la crise sanitaire

Compte tenu des incertitudes concernant l'évolution de la situation sanitaire d'ici à la PFUE, et pendant le déroulement de celle-ci, **deux scénarii** ont été envisagés pour l'organisation des événements liés à la Présidence.

D'une part, un **scénario optimiste** permettrait l'organisation en présentiel de l'ensemble des événements programmés par la Présidence de la République et par les ministères. D'autre part, un **scénario plus pessimiste**, envisagé à compter d'avril 2021, permettrait de recourir à la visioconférence pour l'ensemble des réunions ; il prévoit également l'annulation de colloques ou conférences ne pouvant être organisés à distance, ou encore la réduction du format physique lors des réunions (l'invitation des seuls ministres ou avec un nombre limité de collaborateurs).

À ce titre, les ministères ont été priés de dresser la liste des réunions qui pourraient être transformées en visioconférences. En outre, un audit a été lancé pour vérifier que les ministères ont tous la capacité d'organiser des visioconférences dans de bonnes conditions de sécurité et selon des systèmes compatibles avec ceux des autres Etats membres. La France doit se préparer à tous les scénarii et le gouvernement semble avoir anticipé l'ensemble des difficultés en lien avec le contexte pandémique.

B. POUR DES PRIORITÉS FRANÇAISES AMBITIEUSES QUI TOUCHENT UN PUBLIC LARGE

La France déterminera son programme et ses priorités politiques en tenant compte du programme législatif de la Commission européenne. La réflexion sur les futures priorités politiques de la PFUE a été entamée lors d'un **Comité interministériel pour l'Europe** réunissant tous les membres du gouvernement et présidé par le Premier ministre le 30 avril 2021. Le programme et les priorités politiques de la PFUE seront définis d'ici le mois de novembre 2021. Ils seront rendus publics en fin d'année, conformément à l'usage.

En mars 2021, deux comités ont été mis en place en vue de la préparation de la PFUE. Le **Comité de suivi transpartisan** réunit des parlementaires nationaux et européens ainsi que des représentants des collectivités territoriales. Cette instance permet au Gouvernement de consulter régulièrement les différentes forces politiques françaises sur leurs priorités pour l'Union.

Le **comité de réflexion sur les enjeux de la PFUE**, présidé par le politologue Thierry Chopin, réunit douze personnalités issues du monde académique dans différents domaines. Ses membres formuleront des propositions relatives aux grandes orientations de la PFUE. Par ailleurs, le Secrétaire d'État aux Affaires européennes a mobilisé plusieurs *think tanks* français et européens pour lancer la réflexion sur les grands thèmes susceptibles de devenir des priorités de la PFUE.

Des réflexions sont également menées pour déterminer les événements qui seront organisés durant la présidence. À ce jour, un seul événement majeur est programmé pour le mois de mars 2022 à Strasbourg, à savoir le bilan des consultations européennes et nationales organisées dans le cadre de la Conférence pour l'avenir de l'Europe lancée le 9 mai dernier.

Malgré la publication tardive de ce calendrier, la France construit sa présidence autour des thématiques de la **relance, de la puissance et de l'appartenance**, comme cela a été communiqué très en amont du début de la présidence.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil de l'UE¹ prévoit l'élaboration d'un « **programme commun** » **par trio d'États membres** portant sur une période de 18 mois. Son objectif est de donner une continuité et une cohérence aux travaux du Conseil. Ce programme commun portera donc sur la période janvier 2022–juin 2023 et concernera dans l'ordre la France, la Tchéquie et la Suède.

À ce titre, des échanges ont d'ores et déjà eu lieu, d'une part, entre ministres, sur des dossiers spécifiques, et, d'autre part, entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et ses homologues tchèques et suédois. Quant aux modalités de la coordination ou des arrangements d'organisation entre les membres du trio avant et pendant la présidence, ceux-ci s'apportent une aide mutuelle².

¹ Article 1§4.

² Selon l'article 20§2 du règlement intérieur du Conseil.

Globalement, votre rapporteure se satisfait du processus en cours de définition des priorités françaises, en lien avec un calendrier contraint, qui exige de les dévoiler quelques semaines seulement avant le début de la présidence. Toutefois, le gouvernement pourrait prêter une attention accrue à deux éléments principaux :

Proposition 2. Dans le processus de définition des priorités de la présidence française, ne pas s'enfermer dans les trois concepts mis en avant (puissance, relance, appartenance) encore mal définis et peu acceptés par nos partenaires européens. En effet, les différentes auditions menées, en particulier dans d'autres États membres, ont bien souligné le risque lié à la mise en avant d'idées trop mal comprises, qui pourraient limiter l'efficacité de la présidence française. Votre rapporteure propose donc de limiter au maximum les slogans trop clivants afin de se concentrer sur les questions de fond.

Proposition 3. « Faire passer ses priorités avant sa nationalité » dans la définition des priorités de la présidence et tout au long de celle-ci.

Si elle constitue un moment européen fort pour les responsables politiques et les administrations, **les présidences ne parviennent à toucher que très marginalement le grand public**, faute d'une compréhension claire de ce que revêt cet enjeu, comme votre rapporteure a pu le constater au Portugal, en Slovaquie et en Croatie.

Plusieurs actions doivent être menées pour remplir cet objectif. Il importe d'abord de mettre en avant des **priorités claires**, en lien avec des politiques qui ont un impact concret sur les citoyens. Cela sera l'objet des développements de la seconde partie du rapport. En outre, la **communication** constitue un axe majeur de toute présidence et la France devra innover pour réaliser cet objectif.

En cela, le **site internet** est un élément important de la politique de communication d'une présidence. Même si l'expérience récente montre qu'il est désormais plus à l'usage des professionnels que du grand public, qui se tourne plus volontiers vers les réseaux sociaux, il reste un outil indispensable. Le secrétariat général du Conseil (SGC) a décidé d'aider les présidences tournantes en leur évitant de rebâtir intégralement un site destiné à ne servir que pendant six mois. Pour ce faire, une architecture commune a été développée par le SGC, dont la Slovaquie est le premier utilisateur.

Le site de la présidence française ne sera dévoilé qu'au 1^{er} décembre 2021, en même temps que son emblème, dont la réalisation est assurée par la direction des opérations de la présidence de la République

En France, la politique de communication sera coordonnée par le SG-PFUE, comme en 2008. Toutefois, l'accent sera plus fortement mis sur les réseaux sociaux (Twitter, Instagram, Facebook...), inexistants ou balbutiants lors de la précédente présidence, en utilisant ceux de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Cela évitera de créer des comptes *ex nihilo* à la durée de vie brève (un semestre) et permettra de bénéficier des abonnés des comptes existants et de renforcer leur visibilité.

En outre, l'association des plus jeunes apparaît indispensable. La PFUE doit être un moment important de pédagogie sur le projet européen, encore trop peu enseignée dans nos écoles. Les auditions de votre rapporteure ont permis d'identifier que ce n'est qu'à partir de la classe de 3^e que l'UE et sa construction sont concrètement évoquées dans les programmes scolaires. La PFUE est une occasion majeure pour remédier à ce manque.

Quant aux priorités elles-mêmes, elles **doivent concerner des politiques qui touchent les Européens**, qui soient compréhensibles, afin que le bilan de la présidence française puisse être le plus concret possible.

Pour cela, votre rapporteure, en lien étroit et constant avec l'ensemble des présidents de commissions de l'Assemblée nationale, a défini, en auditionnant les acteurs concernés en France et dans d'autres États membres, un programme de travail que l'Assemblée nationale pourrait porter lors de cette présidence. Ce programme a été bâti avec l'idée qu'il faut cibler les politiques pour lesquelles les États sont plus forts ensemble, là où il existe une véritable plus-value à la mise en commun des compétences et des ressources.

Proposition 4. Dans le but d'associer le plus grand nombre à la PFUE, votre rapporteure propose d'organiser des événements à destination des élèves de CM2 de toutes les classes de France (soit l'ensemble d'une classe d'âge), afin qu'ils fassent part de leur projet pour l'Europe en amont et durant la présidence française. Cela pourrait passer par :

- la remise d'un diplôme dédié à la thématique européenne ;
- un enseignement des dates historiques de la construction européenne ;
- des débats dédiés à l'Union européenne.

Une sensibilisation des enseignants pourra être prévue en amont, afin de permettre à cette initiative de se déployer et atteindre ses objectifs : associer les jeunes élèves à cet événement, rapprocher l'UE de leur quotidien et nourrir leur citoyenneté européenne.

Proposition 5. Afin d'associer au maximum les citoyens, il importera d'inciter les associations, établissements publics, syndicats et toutes les structures citoyennes à organiser des événements labellisés « PFUE ».

II. UNE EUROPE STRATÈGE AU SERVICE DES CITOYENS

La présidence française constitue une occasion unique de se **projeter dans l'avenir de l'Union** afin de permettre aux Européens d'adhérer et de soutenir les initiatives européennes. Dans cet objectif, les événements interparlementaires organisés par la France devront mettre en avant des éléments complémentaires à ceux du gouvernement. La rapporteure a donc associé les présidents de commissions de l'Assemblée nationale pour définir un programme pour ce volet parlementaire, en lien étroit avec M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes.

Il est crucial que la présidence française puisse **toucher un maximum de citoyens français** qui doivent être en mesure de s'approprier ce moment important. La rapporteure a pu constater, grâce à ses déplacements et auditions, que rares sont les Etats membres qui parviennent à cet objectif. La présidence du Conseil est peu connue parce que technique, vue comme éloignée des préoccupations quotidiennes et souvent peu médiatisée, alors qu'il s'agit d'une occasion unique de faire rayonner l'État membre qui préside.

La France doit donc tout faire pour que **cette présidence soit la plus proche possible des enjeux concrets** qui touchent à la vie quotidienne des citoyens français et européens, tout en continuant à traiter des enjeux stratégiques qui font de l'UE un acteur global de premier plan. L'articulation entre ces deux dimensions est souvent complexe mais reste déterminante pour que l'Union puisse vivre sur la scène internationale et dans le quotidien des citoyens. En effet, l'UE doit être capable à la fois d'assurer la sécurité et l'autonomie du continent par rapport au reste du monde, tout en permettant aux Européens de vivre mieux, dans un environnement sain. La présidence française devra s'assurer que ces deux dimensions indissociables constitueront bien les lignes directrices du projet européen au cours des années à venir.

C'est pourquoi le programme du volet parlementaire de la présidence française à l'Assemblée nationale sera axé autour de l'objectif d'une « **Europe stratégique au service des citoyens** » et que votre rapporteure propose d'intégrer cette dimension aux priorités de la PFUE.

A. UNE EUROPE STRATÈGE AU SERVICE DES CITOYENS PAR SA FACULTÉ À INNOVER

Selon votre rapporteure, l'Europe stratégique passe tant par une autonomie stratégique accrue pour le continent que par l'obligation de soumettre aux mêmes règles les importations. Une distorsion fiscale, sociale, environnementale entre marchés européens et extra-européens est inéquitable et inique.

1. La politique de défense, un enjeu central de l'autonomie stratégique européenne

Les priorités en vue de la PFUE dans le cadre de l'Europe de la défense devront répondre aux grands défis de sécurité et de défense auxquels l'Union européenne est confrontée : crises dans notre voisinage immédiat, crise du multilatéralisme, crise climatique. La crise afghane, au cours de la présidence slovène, montre que les enjeux internationaux nécessitent une prise en compte européenne forte. La présidence française doit être prête à répondre à d'éventuelles nouvelles crises, comme cela avait été le cas pour la Géorgie lors de la précédente présidence française. En effet, en août 2008, alors que la France vient de prendre la présidence de l'Union, un conflit éclate entre la Géorgie et la Russie. La guerre a duré cinq jours, à l'issue desquels les deux pays ont accepté un plan de paix, négocié par la France. L'activisme français avait alors été salué comme l'un des facteurs de résolution de la crise, en particulier par la convocation d'un Conseil européen extraordinaire en septembre 2008.¹

Pour devenir un acteur de sécurité crédible, l'Union doit **renforcer sa capacité d'action, développer son autonomie et devenir un partenaire stratégique toujours plus crédible**. Ces orientations donnent nécessairement une place importante aux ambitions en matière de défense. Toutefois, la PFUE devra insister sur les points pour lesquels il existe objectivement une **plus-value européenne** et donc un bénéfice au travail mené en commun, sans doublon avec le niveau national. La crise doit, en outre, être l'occasion d'une réflexion importante sur la « relance dans le secteur de la défense », comme l'a montré le rapport des présidentes Mmes Françoise Dumas et Sabine Thillaye en octobre 2020². L'industrie de défense doit, en particulier, être ciblée par cette relance, étant donné les lacunes qui avaient déjà été identifiées en 2019 dans un autre rapport parlementaire de Mme Françoise Dumas et M. Eric Straumann.³

La boussole stratégique, un outil que la PFUE doit contribuer à consolider

Le Ministère des Armées et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont mené un travail commun pour définir un programme de défense pour la PFUE qui s'articule autour des quatre domaines de la **boussole stratégique** : la résilience, la gestion de crises, les capacités et les partenariats. L'objectif de la boussole stratégique est de permettre à l'Union de faire un pas vers plus de souveraineté européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense. La PFUE sera l'occasion d'adopter des conclusions en mars 2022 par la publication des travaux sur la boussole stratégique. L'Assemblée nationale a également contribué

¹ <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-11647-fr.pdf>

² Françoise Dumas et Sabine Thillaye, rapport d'information déposé par la commission des Affaires européennes, 29 octobre 2020 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/du/115b3491_rapport-information

³ Françoise Dumas et Eric Straumann, rapport d'information déposé par la commission des Affaires européennes, 12 février 2019 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/du/115b1672_rapport-information

aux débats sur ce sujet, en particulier avec le rapport de Natalia Pouzyreff et Michèle Tabarot sur la coopération structurée permanente¹.

Le concept de « boussole stratégique » a été lancé en 2020 par la présidence allemande du Conseil. Son objet est d'élaborer une analyse partagée des menaces et vulnérabilités de l'UE à l'horizon 2030 et de fixer des orientations politiques. Le Service européen d'action extérieure (SEAE) a produit une première analyse conjointe des menaces de l'UE en novembre 2020, ce qui a contribué à orienter les discussions dans la bonne direction. Cette analyse confirme bon nombre des préoccupations concernant l'évolution et l'accroissement des menaces et des défis.

Dorénavant les travaux sont engagés sur chacun des quatre piliers précités. Le calendrier prévisionnel prévoit à ce stade une présentation par le SEAE d'un document en novembre 2021 en vue d'une adoption début 2022.

Proposition 6. Adopter définitivement la boussole stratégique de l'Europe et en assurer le suivi, afin de concrétiser l'Europe de la défense. L'Assemblée nationale devra faire des discussions autour de la boussole stratégique l'un des axes forts de la présidence.

Construire l'autonomie stratégique européenne par l'innovation : un impératif des priorités françaises en matière de défense

En matière de défense, **l'autonomie stratégique** repose notamment sur la dimension capacitaire. La PFUE sera l'occasion de réaffirmer les priorités de la France s'agissant de la mise en œuvre du **Fonds européen de Défense (FEDEF)**, lancé en 2019 grâce notamment à un engagement important de la France. Alors que la première vague de projets devra être décidée au premier semestre 2022, il s'agira pour la France de promouvoir cette initiative comme un élément clé du renforcement de nos capacités industrielles et technologiques de défense, du développement de notre autonomie stratégique et de l'amélioration de l'efficacité des opérations européennes.

En outre, l'UE manque encore cruellement d'investissements dans des domaines clés (nouvelles technologies de rupture et Intelligence artificielle) et doit mieux **soutenir l'innovation dans le domaine de la défense**.

Enfin, la situation de dépendance européenne empêche aujourd'hui d'affirmer notre **sécurité économique et technologique**, de protéger nos valeurs démocratiques fondamentales, nos institutions et nos infrastructures critiques, et de développer notre capacité à faire face aux agressions non militaires (lutte contre les menaces cyber/hybrides, désinformation). Ces aspects doivent être prioritaires dans la définition prochaine d'une autonomie stratégique européenne.

¹ <https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/326448/3186420/version/1/file/communication+CSP.pdf>

2. Faire du renouveau de la politique spatiale un axe central de la présidence française

Un enjeu à forte valeur ajoutée européenne

L'UE dispose d'une politique spatiale établie, connue et appréciée des acteurs de ce domaine. Il s'agit d'un axe majeur de cette « autonomie stratégique » dont l'Union européenne souhaite se doter et qu'il faut encore renforcer. Cela avait déjà été démontré dans un rapport parlementaire de Mme Aude Bono-Vandorme et M. Bernard Deflesselles dès novembre 2018.¹

En effet, le paysage de la politique spatiale a profondément évolué depuis 60 ans et la création, en France, du Centre national des études spatiales (CNES). En particulier, des **acteurs privés avec une force de frappe très importante sont apparus**, tandis que les ruptures technologiques, dans le numérique et l'intelligence artificielle notamment ont ouvert le champ à un nombre important d'applications issues des données spatiales. Ainsi, l'espace est devenu un terrain de compétition mondiale dans lequel l'UE ne doit prendre aucun retard sous peine d'être définitivement dépassée. À titre d'exemple, en 2020, 114 lancements ont eu lieu et 1 278 satellites ont été mis en orbite, dont 833 pour compléter Starlink, constellation de satellites du constructeur américain Space X, dont les lancements ont débuté en 2018. Les États-Unis sont à l'origine de 44 de ces lancements, la Chine de 39, la Russie de 12 et l'UE se retrouve en quatrième position, avec 10 lancements dont 2 institutionnels.

C'est pourquoi les programmes en cours développés dans le cadre de l'Agence spatiale européenne visent également à consolider la place de l'Union européenne autour de trois priorités stratégiques, selon trois axes :

- **renforcer l'autonomie d'accès à l'espace** avec une nouvelle génération de lanceurs européens plus compétitifs, Ariane 6 et Vega C, tout en développant les briques technologiques des lanceurs de demain avec les moteurs réutilisables Prometheus et Themis ;
- **renforcer le rôle de leader mondial de l'UE en matière scientifique** et permettre la poursuite d'un programme d'exploration robotique et humain ambitieux². Dans le domaine des vols habités, alors qu'un écart se dessine en comparaison avec les États-Unis ou la Chine, l'UE dispose de compétences reconnues. Outre sa participation active à la Station Spatiale Internationale, l'UE est aujourd'hui un partenaire incontournable des États-Unis dans le cadre du programme Artemis. Il s'agit en effet du programme spatial habité de la NASA, dont l'objectif est d'amener un équipage sur le sol lunaire d'ici 2024. Cet objectif, fixé

¹ Aude Bono-Vandorme et Bernard Deflesselles, rapport d'information déposé par la commission des Affaires européennes, 21 novembre 2018 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel/15b1438_rapport-information

² Notamment avec la mission martienne européenne ExoMars qui devrait permettre au rover européen Rosalind Franklin de rejoindre, d'ici 2022, les rovers américain Perseverance et chinois Zhurong déployés sur Mars cette année.

initialement à 2028, a été avancé de quatre ans en 2019. L'Agence spatiale européenne a signé un nouveau contrat en février 2021 avec Airbus pour la construction de trois nouveaux modules de service européens pour Orion, véhicule spatial de la NASA à bord duquel des astronautes voleront vers la Lune et la Station Gateway. Ce projet de station en orbite lunaire a été proposé en 2017 par la NASA, dans le but d'organiser des vols habités dans l'espace sphérique se trouvant autour de la Terre jusqu'à la limite de l'orbite de la Lune ;

- **maintenir la compétitivité de l'industrie spatiale européenne**, notamment grâce au programme ARTES de télécommunications spatiales, tout en favorisant l'émergence de nouveaux acteurs issus des secteurs applicatifs.

Le **budget européen** (6,5 Md€ pour l'ESA), bien qu'en augmentation, reste sans commune mesure avec ceux des États-Unis (près de 60 Md\$ en 2021 dont 23 Md\$ pour la NASA) et encore inférieur à celui de la Chine (environ 8,6 Md€ annuels).

Des programmes en cours qu'il faut renforcer

- *European Union Governmental Satellite Communications (GOVSATCOM), un programme qui reste à être mis en œuvre*

Le **programme GOVSATCOM** vise à garantir les communications gouvernementales par satellite et la sécurité des services de communication. Le programme a été adopté par la Commission dans le cadre du « Règlement espace » entré en vigueur en mai 2021.

Actuellement, la Commission européenne a délégué à l'agence spatiale européenne (ESA) un appel d'offres sur le hub GOVSATCOM¹ qui a démarré et devrait se terminer au 4^{ème} trimestre 2021. Un des consortiums candidats comprend les principaux acteurs industriels du domaine. Le processus de sélection est en cours.

Proposition 7. Assurer la bonne application du « règlement espace » d'avril 2021 ; les parlements nationaux pourront y porter une attention particulière, sur l'initiative de la présidence française et de l'Assemblée nationale.

Le budget total alloué aux programmes GOVSATCOM et SSA² est de 440 millions d'euros pour la période 2021-2027, chaque programme espérant une allocation de 220 millions d'euros (qui n'a pas à ce stade été arbitrée par la

¹ Segment sol concaténant des capacités spatiales de télécommunications et fournissant les services aux utilisateurs européens.

² Space Situational Awareness, programme de l'Agence spatiale européenne (ESA) dont le but est de maintenir un accès indépendant pour l'Europe à l'espace.

Commission). **Ce budget est faible** au regard du périmètre d'activités à couvrir¹. L'enveloppe de 220 millions d'euros ne permettra de démarrer les premiers services sécurisés par satellite qu'à partir de 2024.

- *Galileo*

L'Union européenne peut revendiquer d'être l'une des rares puissances qui dispose d'une autonomie en matière de navigation globale par satellites (GNSS). Le nouveau règlement établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial est entré en vigueur en mai 2021 et acte un changement majeur de gouvernance pour l'ensemble des programmes de l'UE, dont la composante GNSS. Ce règlement prévoit de mobiliser près de 9 milliards d'euros entre 2021 et 2027.

La présidence française aura pour charge d'entamer l'application de ce nouveau cadre.

- *Copernicus : les enjeux d'une politique spatiale axée sur la lutte contre le réchauffement climatique*

Programme souple et adaptable aux usages, Copernicus est en permanente évolution et chaque présidence doit y prêter une attention toute particulière. À cet effet, la préparation du cadre financier 2021-2027 avait permis d'identifier la nécessité de développer de nouvelles mesures. Politique unique au monde pour la surveillance de l'environnement et la sécurité, Copernicus permet à la fois de contribuer au **développement de nouvelles applications innovantes** en alimentant le secteur d'un grand nombre de données satellitaires et de faire de l'UE un acteur de premier plan dans le domaine de la **surveillance du climat**. Il y a là des possibilités importantes de développer la **politique spatiale en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris** et le Pacte vert européen.

Six missions candidates de haute priorité ont ainsi été définies, parmi lesquelles la « **mission CO₂** » qui identifiera les sources de carbone anthropique (climat), la surveillance de la température des sols (agriculture) ou la surveillance des glaces. Malgré ses succès, Copernicus mérite toutefois d'être revu en ce qui concerne l'accès aux données, qui devra être sécurisé.

En outre, la présidence française devra faire aboutir les réflexions européennes en cours au sujet de **l'utilisation des données Copernicus** d'observation de la Terre qui contribuent au suivi des variables climatiques essentielles (26 sur les 50 variables utilisées pour le suivi sont mesurées depuis l'espace).

¹ Approvisionnement du segment sol (hub), des capacités spatiales existantes, opérations du hub et exploitation des services.

Proposition 8. Promouvoir l'orientation plus environnementale du programme Copernicus, afin de mesurer le plus précisément possible les performances des États au regard des objectifs de l'Accord de Paris.

La « constellation de connectivité » : un enjeu d'avenir que la présidence française devra porter

La Commission européenne a proposé, dès le mois de juin 2020, un nouveau projet de « **constellation de connectivité** » (« *secure connectivity constellation* ») qui aura pour but de fournir aux Européens un accès sécurisé et autonome à l'internet haut débit. L'objectif est de faire en sorte que l'Union européenne dispose de ses propres infrastructures pour assurer sa connexion internet.

Le 23 décembre 2020, la Commission européenne, sous l'autorité de Thierry Breton, a désigné neuf acteurs de l'espace et du numérique pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Ce consortium est composé d'acteurs industriels européens¹ chargés de travailler ensemble sur ce projet.

Ce projet à l'étude répond à l'urgence de faire face à la concurrence internationale sur ce marché et à une disponibilité de plus en plus faible des fréquences utiles pour fournir de l'internet à haut débit à chaque citoyen européen. Ce projet doit garantir la souveraineté numérique de l'Union, alors que plusieurs projets américains sont en cours de développement, notamment Starlink de Space X et Kuiper d'Amazon, et que la Chine a officialisé son intention de développer une constellation internet étatique.

L'initiative législative que la Commission pourrait présenter constituerait le **sujet spatial central de la PFUE** et l'impulsion donnée par la France permettrait d'édicter les grands principes du projet. Il importe donc que la France fasse de l'autonomie spatiale européenne dans le domaine de l'internet haut débit une priorité de sa présidence.

Proposition 9. Accompagner l'adoption rapide de la constellation de connectivité au cours de la PFUE.

Les enjeux d'autonomie européenne et de verdissement de la politique spatiale

Face à une compétition internationale qui ne cesse de se renforcer, la PFUE doit être l'occasion de porter des initiatives fortes et identifiées dans le domaine spatial.

Il s'agira d'abord de favoriser la « **préférence européenne** » en matière de **lanceurs**, l'UE étant la seule puissance spatiale au niveau mondial qui ne garantit pas l'utilisation de lanceurs européens pour les missions institutionnelles

¹ Ce consortium comprend les fabricants de satellites Airbus, OHB et Thales Alenia Space, les opérateurs et fournisseurs de services Orange et Telespazio, les opérateurs de télécommunications Eutelsat, Hispasat et SES, ainsi que le fournisseur de services de lancement Arianespace.

européennes. Si des progrès ont été réalisés dans les dernières années¹, ils restent insuffisants pour assurer une stabilité industrielle à l'UE et à ses acteurs industriels dans le domaine spatial.

Ensuite, la PFUE doit permettre l'élaboration d'une feuille de route commune pour préparer la prochaine génération de lanceurs réutilisables et écoresponsables. Il faut en effet que la politique spatiale prenne un tournant écologique, afin de respecter pleinement les objectifs fixés par le Pacte vert.

Proposition 10. Soutenir les travaux de définition des contours de la prochaine génération de lanceurs spatiaux en suivant trois objectifs :

- reposer sur une parfaite complémentarité entre lanceurs mini, medium et lourds, fondée sur des briques technologiques communes et de vraies synergies industrielles ;
- être réutilisable et écoresponsable, en particulier grâce à de nouveaux systèmes propulsifs verts et innovants ;
- reposer sur une demande institutionnelle renforcée.

B. UNE EUROPE STRATÈGE AU SERVICE DES CITOYENS PAR SA PRÉSENCE DE TOUS LES JOURS

À côté des priorités stratégiques, cruciales pour continuer à faire de l'Union européenne un acteur mondial majeur, il importe que la France concentre ses efforts sur les **politiques les plus proches des citoyens européens**, en lien avec les grands enjeux de notre société. Pour cela, le sujet agricole, et en particulier celui des appellations d'origine protégée, pourra être au cœur du volet parlementaire de la présidence, avec un accent particulier mis sur l'enjeu de la ruralité, encore trop délaissé par l'Union européenne. En outre, le tourisme et son verdissement peuvent également constituer un axe fort pour une Europe au service de ses citoyens.

1. PAC et AOP/IGP : un enjeu stratégique au service des citoyens

La politique agricole commune

Malgré la conclusion des négociations de la PAC sous présidence portugaise, la France devra animer, sous sa présidence, un agenda législatif chargé en matière agricole. Les principaux enjeux devraient être les suivants :

- **concernant les pesticides** : l'enjeu sera d'instaurer un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.
- **concernant l'introduction de « clauses miroirs »** : la France devra faire de l'introduction de ces clauses une priorité en matière agricole. Celles-ci

¹ Au niveau européen, le « Règlement spatial » donne pour la première fois à la Commission européenne la possibilité d'agréger la demande institutionnelle pour ses besoins propres (Galileo, Copernicus) en utilisant les lanceurs européens Ariane et Vega ; en Allemagne, une résolution sur la préférence européenne en matière de lanceurs a été votée en 2019 par le Bundestag.

permettraient en effet d'exiger des produits agricoles importés les mêmes standards environnementaux et sanitaires que pour la production européenne. Ces « clauses miroirs » doivent être obligatoirement incluses dans les traités commerciaux européens. Il s'agit là d'une condition indispensable pour assurer à nos agriculteurs européens une concurrence loyale vis-à-vis des produits importés. Il ne serait pas acceptable que le Pacte vert, qui réduit les surfaces cultivées, soit compensé par des importations qui reviendraient à importer du carbone et de la biodiversité dégradée.

Proposition 11. Faire de l'introduction des « clauses miroirs » dans les accords commerciaux une priorité de la PFUE, car il s'agit d'une condition indispensable pour assurer l'équité économique, écologique et sociale envers les entreprises européennes, et en particulier les agriculteurs.

- **concernant la lutte contre la déforestation importée** : les travaux européens pendant la PFUE concerneront la réduction du risque de déforestation et de dégradation des forêts du fait de produits mis sur le marché européen. Du fait de la situation sanitaire, la filière bois connaît, en France et dans le monde, une crise importante qu'il faudra prendre pleinement en compte lors de la PFUE. Outre le manque de main-d'œuvre en raison de la pandémie, la matière première s'est raréfiée ; le commerce international a connu des difficultés avec le blocage des bateaux dans les ports ; les taxes de fret ont explosé. Tous ces éléments, combinés avec une demande en hausse continue, ont contribué à une forte hausse des prix.
- **concernant les additifs dans l'alimentation animale** : la France pourra lancer des discussions au Conseil concernant la révision du règlement n° 1831/2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux afin de réduire les effets de l'élevage sur l'environnement. La clause miroir devra absolument être appliquée à la filière de l'élevage et de l'alimentation animale.
- **concernant le carbone** : l'initiative de la Commission en faveur du stockage de carbone dans les sols agricoles devra être débattue.
- **concernant la sécurité alimentaire** : la présidence française sera l'occasion de poursuivre les travaux sur le plan d'intervention pour l'approvisionnement et la sécurité alimentaires de l'Union européenne en cas de crise.

Proposition 12. Mettre en avant la ruralité et ses richesses au cours de la présidence française ; votre rapporteure souhaite que l'Assemblée contribue à cette promotion. D'ores et déjà, une conférence interparlementaire est ainsi prévue sous le format d'une « itinérance rurale ». Dans le même esprit, des événements ruraux officiels pourront être organisés sur le territoire français mais également dans l'ensemble de l'Union européenne.

Les indications de l'origine géographique des produits agroalimentaires

La politique européenne de protection des appellations d'origine constitue un atout considérable pour les agriculteurs du continent. En effet, l'Union européenne protège près de 3 400 dénominations de produits spécifiques¹ dans le cadre de l'un de ses systèmes de qualité : indication géographique (IG), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP) et spécialité traditionnelle garantie (STG). L'AOP peut se définir comme un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'AOP est l'équivalent européen de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), système historiquement mis en place en France, qui protège les dénominations sur notre territoire.

Après une consultation ouverte entre janvier et avril 2021², la Commission européenne prévoit une révision des systèmes d'indication géographique (IG) de l'Union européenne concernant les produits agricoles, les denrées alimentaires, les vins et les boissons spiritueuses pour le 4^{ème} trimestre 2021. La France devra mettre cette révision à l'ordre du jour de la PFUE et garantir un aboutissement rapide de ces travaux.

Par ailleurs, en matière de renforcement de l'indication de l'origine des denrées alimentaires, une révision du règlement relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2022. Le résultat de l'étude d'impact, préalable à cette révision, sera publié sous PFUE. La France doit saisir cette occasion pour faire du renouvellement des AOP l'un des enjeux centraux de sa présidence. La France pourra également s'appuyer sur les travaux parlementaires déjà menés sur ce sujet, notamment le rapport de Mme Catherine Osson et de M. André Chassaigne, sur la sécurité alimentaire dans l'Union européenne, présenté en décembre 2020³. Le rapport de M. Alexandre Freschi et M. André Chassaigne sur l'agriculture durable, daté de mai 2018,

¹ *Produits agricoles et denrées alimentaires, produits de la pêche et de l'aquaculture, vins, boissons spiritueuses et produits vinicoles aromatisés.*

² https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12664-Revision-of-the-EU-geographical-indications-GI-systems-in-agricultural-products-and-foodstuffs-wines-and-spirit-drinks/public-consultation_fr

³ *Catherine Osson et André Chassaigne, rapport fait au nom de la commission des Affaires européennes, 2 décembre 2020* https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel15b3635_rapport-information

mentionnait déjà cet enjeu comme central pour l'avenir de l'agriculture européenne.¹

En outre, les contributions et rencontres sollicitées par la rapporteure auprès des syndicats agricoles ont montré que **les AOP permettent une différenciation des produits, mettent en valeur les territoires et défendent le savoir-faire**. Toutefois, les différents acteurs interrogés et rencontrés se font aussi l'écho de lourdeurs administratives et de délais de mise en œuvre des modifications des cahiers des charges qui sont inadaptés. Bien qu'une simplification administrative soit appelée de leurs vœux, afin de faciliter l'évolution des cahiers des charges face aux attentes sociétales, aux aléas climatiques et pour garantir l'adhésion des producteurs, cette rigidité conduit à deux constats. Tandis qu'elle peut conduire à ce que certains producteurs, en particulier dans la filière viticole, se détournent des AOP, l'appellation reste garante d'une certaine stabilité ; il a en effet été souligné que la souplesse pouvait, de fait, entraîner des écarts de production, nuire à la qualité et, *in fine*, mettre à mal le concept de l'appellation. Pour autant, la capacité à innover dans le cadre des AOP pour faire face aux enjeux tels que l'adaptation au changement climatique (notamment à travers les aléas toujours plus récurrents) doit être soutenue et prise en compte.

La rapporteure se réjouit que le début des discussions sur le renouveau des AOP puisse se faire sous présidence française et propose que le gouvernement mette ce sujet au programme de travail du Conseil agriculture. Il paraît en effet indispensable que la présidence française puisse revendiquer des **réalisations et réussites concrètes**, qui soient immédiatement comprises par les citoyens.

Le sujet des AOP apparaît en cela idéal, dans la mesure où il s'agit d'une réglementation connue des Français et qui a fait toute la preuve de son efficacité. À ce titre, les déplacements de la rapporteure ont pu montrer que, **si les AOP constituent un enjeu reconnu en France, ce n'est pas le cas dans tous les États membres**. Certains, comme la Slovaquie, ne disposent que d'un nombre très limité d'AOP, et l'État n'y soutient pas particulièrement la labellisation. Cette situation y est également liée à un développement encore faible de l'agriculture professionnelle et à l'absence de structuration en filières des producteurs slovaques.

La politique de valorisation de l'origine et de la qualité des produits nécessite donc encore un fort travail de pédagogie auprès de certains États membres. Cet objectif peut notamment être réalisé par l'intermédiaire des conférences interparlementaires organisées sous présidence française.

¹ Alexandre Freschi et André Chassaing, rapport fait au nom de la commission des Affaires européennes, 31 mai 2018 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel15b1017_rapport-information

Proposition 13. Promouvoir la législation européenne relative aux appellations d'origine protégée (AOP), méconnue de certains de nos partenaires.

En complément, le volet parlementaire pourra être l'occasion, au cours de cette conférence interparlementaire en « itinérance rurale », de mettre en avant l'excellence française en matière d'AOP. Pour cela, les députés seront invités à présenter, lors de cette conférence, des produits AOP de leur circonscription, afin de partager ce savoir-faire et promouvoir ce dispositif avec leurs collègues européens. En outre, la rapporteure propose que les ambassades françaises dans les États membres puissent organiser, au même moment, un événement similaire, afin de faire rayonner les AOP sur le continent et de faire connaître cette politique. En résumé, chaque événement, quel qu'il soit, peut être démultiplié.

La révision de cette politique devra notamment permettre de **faire barrage à la fraude**, en particulier sur les étiquetages, du fait des ventes sur internet. La sensibilisation des consommateurs aux logos liés à l'indication géographique devra également être renforcée, en particulier dans les pays où le public paraît peu au fait des enjeux et atouts de la labellisation. Enfin, tout en respectant l'esprit des AOP, il s'agira également de donner aux groupements de producteurs plus de pouvoirs et de responsabilités. Cela s'inscrit dans une démarche promue par l'Assemblée nationale, en particulier avec les travaux de M. Jean-Baptiste Moreau qui visent à « renforcer les prérogatives des organisations de producteurs afin de massifier l'offre par le regroupement »¹. En matière d'AOP, il pourrait être utile de procéder de la même logique, en aidant les producteurs à se regrouper afin de développer ensemble une AOP plus compétitive sur le marché et mieux connue des consommateurs et reconnue au-delà de nos frontières.

La Commission européenne a pour objectif d'introduire des critères de durabilité au sein des AOP. Or, cela peut introduire de fortes distorsions de concurrence entre les producteurs et d'importantes difficultés d'application. De plus, les AOP sont, par essence, durables.

Les AOP constituent également un sujet géopolitique majeur pour l'Union européenne, dont il importe qu'elle continue à se saisir fortement. En effet, la Russie a par exemple décidé, en juillet 2021, de ne plus autoriser l'inscription du terme « champagne » que sur les bouteilles produites en Russie. Ainsi, seuls les producteurs russes auront désormais le droit d'afficher l'appellation « champagne » sur leurs bouteilles. Les produits importés devront, quant à eux, signifier une appellation « vin à bulles ». Cet amendement indique clairement que la législation russe ne tiendra pas compte de la protection de l'appellation française « champagne AOC ».

Cela constitue une « taxe déguisée » puisque les véritables champagnes français se trouvent de fait en situation de concurrence déloyale. Les consommateurs russes ne sont en effet plus en capacité de distinguer le champagne AOP du « *Shampanskoe* » produit en Russie. La présidence française pourrait

¹ Jean-Baptiste Moreau, rapport fait au nom de la commission des Affaires européennes, n°2544, 13 novembre 2020 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel/115b3544_rapport-fond

coordonner une réponse européenne sectorielle en la matière, sur le modèle d'accords bilatéraux déjà signés avec des pays tiers.

Proposition 14. Inscrire la révision à venir des règles en matière d'AOP à l'ordre du jour de la PFUE. Plusieurs actions pourront en ce sens être entreprises pour continuer à renforcer cette politique européenne :

- faire un point d'étape de l'efficacité de cette politique ;
- réviser certains critères qui peuvent apparaître comme obsolète, en raison de l'évolution du marché et surtout du changement climatique ;
- mettre en œuvre une politique plus systémique de structuration par filières au sein de l'Union européenne et mettre en place une incitation à l'inscription au titre des AOP, en ciblant en particulier les Etats membres pour lesquels les AOP sont encore peu connues et reconnues.

2. L'environnement et le tourisme durable

L'accélération de la lutte contre le changement climatique devra être au centre de l'agenda de la PFUE, avec les négociations de l'agenda législatif européen relatif à la mise en œuvre des nouveaux objectifs climatiques de l'Union.

Le Conseil européen a adopté en décembre 2019 un objectif de neutralité climatique d'ici 2050. Afin de parvenir à cet objectif, le Conseil européen de décembre 2020 a adopté un objectif intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % net en 2030 par rapport à 1990. Cet objectif est d'ores et déjà inscrit dans la « loi climat » qui a été formellement adoptée par le Parlement européen en mai 2021. L'Assemblée nationale a déjà eu l'occasion de se prononcer sur la pertinence de cette loi en octobre 2020, notamment grâce aux travaux de Mme Nicole Le Peih et M. Bernard Deflesselles.¹

Par ailleurs, la Commission a présenté mi-juillet 2021 un paquet législatif d'« ajustement à l'objectif 55 % » (dit « *Fit for 55* »), qui fournit les outils sectoriels aux acteurs économiques et aux États membres pour atteindre collectivement l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Principalement, ce paquet permet de réviser le cadre énergie-climat européen. Il renforce en particulier le « marché carbone » et l'étend à de nouveaux secteurs (transports terrestres et bâtiments). Créé en 2005, il s'agit d'un système innovant d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Un plafond est fixé pour limiter le niveau total de certains gaz à effet de serre pouvant être émis par les installations couvertes par le système. Ce plafond diminue progressivement afin de faire baisser le niveau total des émissions. Dans les limites de ce plafond, les installations achètent ou reçoivent des quotas d'émission qu'elles peuvent échanger avec d'autres installations en fonction de leurs besoins. À la fin de l'année, chaque

¹ Nicole Le Peih et Bernard Deflesselles, rapport d'information déposé par la commission des Affaires européennes, 7 octobre 2020 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel/15b3395_rapport-information

installation doit restituer un nombre suffisant de quotas pour couvrir intégralement ses émissions, sous peine de s'exposer à de lourdes amendes.

Le paquet législatif « *Fit for 55* » prévoit également un nouveau partage de l'effort de réduction des émissions entre Etats membres ; il améliore la protection des forêts et océans et définit de nouvelles normes d'émissions pour les véhicules. Il accélère aussi la décarbonation du secteur énergétique et révisé la fiscalité de l'énergie.

La Commission a enfin présenté dans ce paquet une proposition de **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes**, fortement soutenu par la France. En effet, l'Union européenne réalisait plus de 2 100 milliards d'euros d'importations en 2019 (quasiment l'équivalent du PIB de la France). Pour que ses ambitions climatiques soient efficaces, il faut donc que l'Union n'importe plus des biens dont la production accélère le réchauffement climatique, alors qu'elle impose à ses propres entreprises des normes très élevées. Ce mécanisme permettrait de définir un seuil d'émissions de gaz à effet de serre à partir duquel une activité économique serait considérée comme trop polluante. Tous les biens, importés sur le territoire de l'Union et dont la production affiche un bilan carbone supérieur à ce seuil, seraient alors soumis à un surcoût.

Après la proposition de la Commission, les négociations en trilogue devraient se tenir en 2022, pour une mise en œuvre progressive à partir du 1^{er} janvier 2023. La présidence française sera donc cruciale pour faire aboutir ce projet central, corollaire de la clause miroir mentionnée plus haut. Ces deux outils permettront en effet d'éviter l'iniquité fiscale, économique et écologique dont souffrent certaines activités économiques européennes.

Proposition 15. Faire de l'adoption du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières une priorité de la PFUE.

L'Assemblée nationale avait déjà travaillé sur ces questions et formulé des propositions ambitieuses, notamment grâce aux travaux de M. Vincent Bru et de Mme Yolaine de Courson sur l'indépendance énergétique de l'Union européenne.¹

Étant donné l'ampleur du « Pacte vert », qui touche à un grand nombre de politiques européennes, la rapporteure propose que la PFUE, et notamment son volet parlementaire, puisse être axée sur un point en particulier, encore trop peu évoqué : le tourisme durable. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le tourisme durable est « *un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil* ». Dès 1995, la Fédération européenne des Espaces Protégés avait créé une charte du tourisme durable dans les espaces protégés.

¹ Vincent Bru et Yolaine de Courson, rapport d'information déposé par la commission des Affaires européennes, 24 juin 2020 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/duel15b3130_rapport-information

L'UE était en effet, avant la crise sanitaire, la **première destination touristique mondiale**, avec 710 millions de visiteurs internationaux. Cela peut toutefois entraîner des conséquences environnementales majeures, notamment la surconsommation des ressources naturelles, la création de déchets, la pollution des eaux et des sols, la destruction d'écosystèmes, la pollution de l'air. Une étude scientifique a même montré que le tourisme pourrait être à l'origine de 8 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde¹.

Certes, le tourisme ne constitue pas une politique européenne mais la crise sanitaire a fortement rebattu les cartes du tourisme mondial et a conduit à s'interroger sur les pratiques d'un secteur qui a vu assez récemment émerger un tourisme de masse.

Comme sur les autres sujets, il importe de s'interroger sur la plus-value possible d'un travail à 27 États membres. La crise doit conduire les États membres, comme cela a été dit à la rapporteure durant son déplacement au Portugal, à se considérer comme des **partenaires plutôt que des concurrents en matière touristique**.

La durabilité environnementale impose aussi de privilégier au maximum le tourisme domestique et il pourrait être possible de considérer l'Union européenne comme un ensemble géographique intérieur, où les échanges sont facilités. Cela permettrait à certains États membres de favoriser le tourisme dans certaines régions encore moins bien connues et d'encourager le tourisme domestique. Le rapport de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, présenté en juillet 2019 par Mme Marguerite Deprez-Audebert et M. Didier Martin², prévoyait déjà une stratégie pour le tourisme durable, dont nous pourrions nous inspirer. Le rapport souligne en particulier le travail de l'Union européenne pour mettre en place les « routes du patrimoine mondial de l'Union européenne », en lien avec l'Unesco. En outre, la députée Mme Pascale Fontenel-Personne a présenté au Premier ministre, en septembre 2019, un rapport sur le « tourisme pour tous »³ qui fait également des propositions pour le tourisme durable.

Pour bâtir des propositions en matière de tourisme durable, la rapporteure a sollicité des acteurs locaux, en particulier des collectivités territoriales, actrices majeures du tourisme local. Au total, ces contributions montrent toutes que **la crise sanitaire a permis une prise de conscience de l'importance du « local » dans le tourisme**. De plus, les collectivités sont déjà très mobilisées pour assurer, dans leurs territoires, cette transition vers un tourisme plus soutenable.

¹ Lenzen, M., Sun, Y., Ting, Y.-P., Gescke, A. et Malik, A., « The carbon footprint of global tourism », *Nature climate change*, vol. 8, juin 2018 (pp. 522-528).

² Marguerite Deprez-Audebert et Didier Martin, rapport déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des Affaires économiques, 24 juillet 2019 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/115b2190_rapport-information#_Toc256000034

³ communes-touristiques.net/wp-content/uploads/2020/06/Rapport-Tourisme-pour-Tous.pdf.

En parallèle, les attentes des touristes semblent également évoluer sous l'effet du COVID-19 : recherche de sécurité, dans des lieux où toutes les précautions sanitaires sont prises, éviter les zones trop fréquentées, privilégier les animations par petits groupes, favoriser tout ce qui permet le « bien-être » ou de se rapprocher de la nature.

En outre, les musées locaux entreprennent des actions importantes pour favoriser l'accueil de touristes habitant dans des lieux proches. Ces acteurs locaux considèrent qu'un **label européen sur le « tourisme durable »** pourrait fortement les aider dans ces démarches. Un tel label pourrait également favoriser la mise en valeur des parcs naturels régionaux, qui restent des lieux majeurs de préservation de la nature.

Votre rapporteure se réjouit également des initiatives et annonces récentes concernant le renouveau du transport ferroviaire, notamment en ce qui concerne le développement des lignes de trains de nuit à l'échelle européenne, sur proposition de la présidence allemande du conseil de l'Union européenne au deuxième trimestre 2020. Ce développement doit continuer d'être encouragé afin de faciliter un déplacement doux et les interconnexions entre les capitales, les villes moyennes et les zones rurales.

Au-delà, l'Union européenne devra œuvrer au renforcement de **l'intermodalité entre le transport ferroviaire et les autres types de déplacement doux**, dans l'objectif d'une mise en réseau toujours plus forte de tous les territoires à intérêt patrimonial. Cette recommandation s'inscrit dans la suite logique des propositions de la consultation citoyenne sur le tourisme en Europe organisée à Saumur en octobre 2018, en présence de Mme Nathalie Loiseau, alors ministre chargée des Affaires européennes¹.

Ce renforcement pourra se traduire par le **soutien aux transports fluviaux**, qui permettent l'accès à certaines zones encore mal desservies, mais également à travers le développement du **cyclotourisme**, tel qu'il existe à travers le réseau EuroVelo et les nombreuses initiatives locales. Reconnu comme symbole du tourisme durable, le cyclotourisme doit être soutenu par l'ensemble des filières ; un soutien particulier du secteur ferroviaire avec la facilitation du transport de vélo dans les trains européens s'intégrerait pleinement dans cette stratégie. En facilitant les voyages à l'intérieur de l'Europe, en développant ce tourisme intérieur respectueux de notre environnement, un cycliste, d'où qu'il vienne, pourra traverser l'Union européenne avec son vélo, découvrir nos territoires et garantir leur développement soutenable.

Enfin, certaines collectivités proposent également que l'Union européenne puisse soutenir les localités qui font l'objet d'un afflux touristique important, pour ce qui concerne l'eau, la limitation des déchets, l'information aux touristes. Des

¹ « Et si tout le monde visitait l'Europe », Consultation citoyenne sur l'Europe, 25 octobre 2018, Saumur, France ; <http://laetitia-saint-paul.fr/synthese-de-la-consultation-citoyenne-et-si-tout-le-monde-visitait-europe/>

aides spécifiques pourraient également soutenir les lieux labellisés « tourisme durable », afin d'inciter à la conversion d'un maximum de lieux touristiques.

Proposition 16. Dans la logique du Pacte vert pour l'Europe, rassembler les initiatives nationales éparses sur le tourisme durable au sein d'un corpus et d'un plan européens ; en faire la promotion.

Proposition 17. Développer une mise en réseau des différents labels promouvant le tourisme rural et durable à travers deux grands axes :

- étendre le dispositif des « petites cités de caractère » françaises à l'échelle européenne
- proposer des critères harmonisés pour mettre en place et promouvoir des « villes de tourisme durable », comme cela existe par exemple en Slovénie, selon des critères sélectifs.

CONCLUSION

Les travaux menés par votre rapporteure en vue de la présidence française du Conseil de l'Union européenne montrent **l'importance de ce moment pour la France et pour l'Union européenne**. Notre pays devra être en capacité de porter ses ambitions pendant une courte période, marquée par la sortie de crise sanitaire et par des échéances électorales.

La PFUE devra se concentrer sur les sujets pour lesquels l'union des Etats membres permet d'avancer plus vite et démontrer une **véritable plus-value européenne**. C'est le cas en particulier des appellations d'origine protégées ou encore du tourisme durable dans la période post-COVID. Il en va de même pour les grands enjeux stratégiques, notamment la défense, pour lesquels l'Union européenne doit prendre conscience de la nécessité de s'unir et de défendre ses propres intérêts.

Dans ce cadre, **l'Assemblée nationale sera pleinement mobilisée**, aux côtés du gouvernement, pour faire de cette présidence un succès. En tant que représentants du peuple, les députés auront pour rôle de s'assurer de **l'association de nos concitoyens à cette présidence**. Il s'agit là d'un enjeu complexe, souvent oublié ou mis de côté par les différentes présidences, du fait de la technicité des enjeux et d'un sentiment d'éloignement du projet européen. Il faut au contraire que la PFUE soit un moment de réveil européen pour la France, qui permette à nos concitoyens de s'engager dans les débats européens. Un effort spécifique devra donc être fait sur ce point, afin de faire de la présidence française un moment démocratique et populaire, car, in fine, les décisions prises par les exécutifs sont votées par les députés et transcrites dans nos lois.

ANNEXE N° 1 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LA RAPPORTEURE

À PARIS

1. Interlocuteurs institutionnels

- Mme Sandrine Gaudin, Secrétaire générale aux Affaires européennes
- M. Xavier Lapeyre de Cabanes, Secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne
- M. Laurent Marboeuf, Officier général en charge de la PFUE auprès du Chef d'état-major des armées
- M. Ivan Ivanišević, Ambassadeur du Monténégro en France
- M. Benoit Puga, Général d'armée, grand chancelier de la Légion d'honneur
- M. Philippe Baptiste, Président du Centre national d'études spatiales (CNES)
- M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur pour les Pôles et les Enjeux maritimes
- M. Philippe Léglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne
- Mme Marie Guittard, Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité

2. Chercheurs

- M. Samuel Faure, Maître de conférences en science politique à Sciences Po Saint-Germain et chercheur associé au Printemps, centre de recherche CNRS (Université Paris-Saclay), spécialiste de la défense
- M. Marcel Saucet, Professeur à l'Université de San Diego
- M. Thierry Chopin, Responsable du comité de réflexion sur la présidence française de l'Union

3. Entreprises

- Airbus : Mme Nathalie Errard, Senior Vice-Président, Directrice des affaires européennes et OTAN ; M. Bertrand de Cordoue, Directeur Sécurité et

Défense à la direction des Affaires publiques France ; Mme Annick Perrimond du Breuil, Directrice des relations avec le Parlement

- Ariane Groupe : M. Hugo Richard, directeur des affaires publiques

4. Syndicats et organisations

- M. Laurent Mazurier, Petites cités de caractère
- Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles : Mme Christiane Lambert, Présidente, M. Arnold Puech d'Alissac, membre du Bureau, en charge des questions internationales et européennes, et Vice-président de l'Organisation mondiale des agriculteurs.
- Confédération paysanne (contribution)
- Mme Amélie Neuau, Présidente du Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny et M. Guillaume Roussy, Président du Syndicat des vins de Saumur et de l'AOC Saumur Fines Bulles (contribution)
- M. Sylvain Micol, Directeur de la Fédération Viticole Anjou Saumur (contribution)

5. Collectivités territoriales

- Mairie de Louresse-Rochemenier (contribution)
- Mairie du Puy-Notre-Dame (contribution)
- Mairie de Doué-en-Anjou (contribution)
- Mairie de Turquant (contribution)
- Mairie de Coron (contribution)
- Mairie de Bagneux (contribution)
- Mairie de Verrie (contribution)
- Mairie de Brissac-Loire-Aubance (contribution)

DÉPLACEMENT AU PORTUGAL

- Mme Florence Mangin, Ambassadrice de France au Portugal
- M. Luís Araújo, Président de l'Institut du Tourisme du Portugal et Mme Fernanda Ferreira Dias, Directrice générale des Entreprises du Ministère de l'Economie

- Mme Ana Paula Moreira, Directrice générale adjointe de la Politique externe au Ministère des Affaires étrangères portugais
- M. José Manuel Pureza, Vice-président de l'Assembleia da República, M. Luís Capoulas Santos, Président de la Commission des Affaires européennes et M. Marcos Perestrello, Président de la Commission de la Défense nationale
- M. Carlos Gonçalves, Président du groupe d'amitié parlementaire France-Portugal
- Mme Cristina Correia, Cheffe de la Division des Commissions parlementaires et M. João de Campos Coelho, Coordinateur du volet parlementaire de la présidence portugaise du Conseil
- M. Paulo Lourenço, Directeur général de la Politique de Défense au ministère de la Défense
- M. Albino de Azevedo Soares, Secrétaire général de l'Assembleia da República
- M. Rui Vinhas, Directeur général des Affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères

DÉPLACEMENT EN SLOVÉNIE ET CROATIE

- Mme Florence Ferrari, Ambassadrice de France en Slovénie
- M. Gašper Dovžan, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères
- Chercheurs de l'Institut Jožef Stefan
- M. Gregor Štajer, Secrétaire général de la Présidence slovène du Conseil de l'Union européenne
- Mme Monika Gregorčič, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et membre de la Commission de Défense ; M. Nik Prebil, Vice-Président de la Commission des Affaires européennes et membre des Commissions des Affaires étrangères et de Défense ; Mme Lidija Divjak Mirnik, Vice-Présidente de la Commission des Affaires étrangères ; M. Andrej Černigoj, Vice-Président de la Commission de défense, membre de la Commission des Affaires étrangères ; M. Zmago Jelinčič Plemeniti, membre des Commissions des Affaires européennes et étrangères
- M. Simon Zajc, Secrétaire d'État auprès du ministère de l'Économie ; Mme Ksenija Flegar, Directrice générale du Tourisme slovène et Mme Maša Klemenčič, Cheffe de projet au Bureau du tourisme slovène

- Visite du domaine viticole Šuklje
- M. Gaël Veyssière, Ambassadeur de France en Croatie
- M. Zeljko Reiner, Vice-Président du Sabor
- Visite du site Stara Kapela, Općina Dubrava

ANNEXE N°2 : MODÈLE D'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR FAIRE VIVRE LA PFUE, À PROMOUVOIR À L'ÉCHELLE NATIONALE

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), établissement public sous la tutelle des ministères de l'agriculture et des sports, a proposé, dans le cadre de la présidence française, un événement intitulé : « le cheval : un atout pour le monde d'après en France et en Europe ». L'objectif est d'organiser un colloque autour de trois thématiques :

- Agriculture et cheval ;
- Le cheval, vecteur d'intégration sociale ;
- Le cheval au cœur de la relation entre nature et culture.

Organisé le 1^{er} avril 2022, l'événement se tiendra à Saumur, site de l'IFCE, et sera clôturé par un spectacle du Cadre Noir, école de formation d'excellence de l'équitation française. Saumur est historiquement « ville du cheval ». La culture équestre française est au cœur de son identité. En tant que « bras armé » de la filière équine, l'IFCE met en œuvre la politique de ses ministères de tutelles, Agriculture et Sports. L'établissement public est aussi le représentant unique de tous les segments de la filière équine : élevage, sports, courses, cheval de travail etc. A ce double titre, l'IFCE est légitime pour organiser, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, une conférence sur le rôle du cheval dans le monde de demain.

Seront invités une soixantaine de participants européens et français : acteurs socio-économiques (éleveurs, entraîneurs), institutions européennes et françaises (parlementaires, ministères, collectivités), fédérations sportives et courses hippiques, associations, personnalités médiatiques, sociétés mères de la filière, syndicats, etc.

Cet événement, porté par la société civile et non directement par les ministères, permettra de faire le lien entre un secteur économique important et les grandes thématiques de la PFUE (agriculture, développement durable, bien-être animal, intégration sociale, culture). Il a été « labellisé PFUE » par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Il serait donc pertinent d'inciter les associations, établissements publics, collectifs de citoyens à se saisir, sur ce modèle, de la PFUE pour organiser des événements partout sur le territoire.

ANNEXE N°3 : LISTE DES ACRONYMES

- AOC : appellation d'origine contrôlée
- AOP : appellation d'origine protégée
- CNES : centre national des études spatiales
- COSAC : conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires
- ESA : agence spatiale européenne
- FEDEF : fonds européen de défense
- GOVSATCOM : « European Union Governmental Satellite Communications » (communications gouvernementales par satellite de l'Union européenne)
- IG : indication géographique
- IGP : indication géographique protégée
- OMT : organisation mondiale du tourisme
- PAC : politique agricole commune
- PFUE : présidence française du Conseil de l'Union européenne
- SEAE : service européen d'action extérieure
- SGAE : secrétariat général aux Affaires européennes
- SG-PFUE : secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne
- SSA : Space Situational Awareness (conscience de la situation spatiale)
- STG : spécialité traditionnelle garantie